



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

*Région
Bretagne*

Formation aux
Économies
d'Énergie
des entreprises et
artisans du Bâtiment



La démarche RGE - Artisan

Introduction

Démarche RGE



Démarche RGE

Professionnels du bâtiment, en obtenant un signe de qualité RGE, faites reconnaître votre savoir-faire en matière d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et d'installation d'énergies renouvelables.

RGE

Artisans, entreprises, optez pour l'un des signes de qualité RGE suivants :

Bureaux d'études, économistes de la construction, optez pour l'un des signes de qualité RGE suivants :

Pour plus d'informations, rendez-vous sur renovation-info-service.gouv.fr

- Les délais d'application

RGE

- A partir du 1 juillet 2014 pour :
 - EcoPtz
 - Aide de l'ANAH
- A Partir du 1 janvier 2015 pour :
 - Crédit d'impôt
 - Aide de l'ADEME

- Les signes qualités **RGE**

- Travaux de **rénovation énergétique globale.**
- **Tous travaux d'efficacité énergétique des logements**



- Les signes qualités **RGE**
 - **Travaux d'efficacité énergétique** (isolation, fermetures, chauffage...) et d'installation **d'énergies renouvelables** (solaire, bois, géothermie...).



- Les signes qualités **RGE**
 - Travaux électriques en matière **d'efficacité énergétique** et d'installation des **énergies renouvelables**



- Les signes qualités **RGE**
 - Travaux d'installation d'énergie solaire photovoltaïque, d'appareils bois énergie, de pompes à chaleur, d'énergie solaire thermique.



- Les signes qualités **RGE**
 - Travaux de **rénovation lourd** dans le cadre d'une **rénovation énergétique globale**.
 - Travaux de **performance énergétique**.



- Les signes qualités **RGE**
 - Certains organismes qualifient des lots, d'autres une offre complète...

CIDD et RGE : quelles qualifications professionnelles pour quels travaux ?

	Crédit d'impôt 2014-2015		Reconnu Garant de l'Environnement – RGE (entrée en vigueur pour le CIDD en janvier 2015)				TVA y compris les travaux induits	
	Seul sous conditions de ressources	En bouquet de travaux	Qualit'EnR	Qualibat	Eco-Artisan Qualibat 861	Pro de la performance énergétique Qualibat 862		Qualifelec
Chaudières à condensation Chaudières à micro-cogénération gaz	15 %	25 %		Plomberie-sanitaire : 5111, 5112, 5113 Maintenance ECS : 5121 Installations thermiques : 5311, 5212, 5313 Rénovation (chauffage) : 5361, 5362, 5513 Exploitation (avec ou sans garantie) : 5532, 5533, 5542, 5543, 5544, 5554 Maintenance chauffage, ECS : 5561, 5562	Si plombier ou chauffagiste	Catégories CVC et ECS	5,5 %	
Calorifugeage des réseaux de chauffage et d'ECS Appareils de régulation de chauffage		Non éligible aux bouquets de travaux						
Solaire thermique dans la limite de 1 000 € TTC/m ² de capteur solaire		25 %						QualiSol (Combi ou Cesi)
Pompes à chaleur	Aérothermie		QualiPac	Installateur PAC aérothermique : 8321	+ QualiPac ou Qualibat 831 ou 832	En cours d'évolution		
	Géothermie			Installateur PAC géothermique : 8311, 8312, 8313				
Bois et autres biomasse		QualiBois	Installateur thermique bois-énergie : 8411, 8412, 8413		+ QualiBois ou Qualibat 841			

Infographie : EDIPA

- Les obligations

Une compétence reconnue

+

Formation reconnue

=

RGE